

tandis qu'un allocataire marié sera admissible à une exemption de \$1,200. Les allocataires qui pourront se prévaloir de cette disposition pourront désormais recevoir un revenu global de \$2,732 par année s'ils sont célibataires ou de \$4,452 s'ils sont mariés. Ces chiffres sont basés sur les revenus annuels maximaux autorisés par la Loi qui sont actuellement de \$1,932 par année pour un allocataire célibataire et de \$3,252 pour un allocataire marié.

La troisième modification concerne les personnes qui, en raison de leur pension de sécurité de la vieillesse, ne sont pas admissibles aux allocations d'anciens combattants ou aux allocations de guerre pour les civils, et qui désirent vivre à l'étranger. En effet, le fait d'habiter à l'étranger les prive de leur pension de sécurité de la vieillesse. La nouvelle mesure leur permettra désormais de compenser la perte de leur pension de sécurité de la vieillesse par des allocations d'anciens combattants ou des allocations de guerre pour civils, prestations qui sont payables à l'étranger.

BOURSES D'ÉTUDE DE L'ACDI

L'Agence canadienne de développement international a annoncé la création d'un programme de bourses à l'intention des Canadiens intéressés à poursuivre une carrière dans le développement international.

L'ACDI décernera ainsi huit bourses pour l'année scolaire 1972-1973 et en instituera d'autres pour les années suivantes. Les candidats à ces bourses devront posséder un diplôme post-secondaire reconnu par les provinces.

Un Comité des bourses, mis sur pied par l'ACDI, déterminera le montant des bourses accordées, lequel n'excédera pas \$8,000 par année. Le montant dépendra de l'étendue et de la nature du programme d'études soumis par chacun des candidats.

Les boursiers ne seront pas obligés de suivre les cours réguliers d'une institution d'enseignement. Ils devront, toutefois, parfaire leurs connaissances au Canada et dans le tiers-monde dans des disciplines approuvées au préalable et intéressant le développement. La plupart des bourses seront d'une durée de deux ans, bien que dans certains cas elles puissent être octroyées pour trois ans.

DÉLÉGATION À LA CNUCED

M. Paul Martin, C.P., leader du gouvernement au Sénat dirige la délégation canadienne à la troisième conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) qui a lieu à Santiago, Chili du 13 avril jusqu'à la troisième semaine du mois de mai. Cette importante conférence comprendra des délégations de plus de 130 pays sans compter les représentants de l'Organisation des Nations Unies. La CNUCED est un organisme des Nations Unies chargé de promouvoir le commerce en vue d'en-

courager le développement spécialement au sein des pays en voie de développement. La première conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement eut lieu à Genève en 1964 et la délégation canadienne était alors également dirigée par M. Paul Martin.

Les principaux points à l'ordre du jour de la conférence sont: les questions relatives à l'accès des produits des pays en voie de développement aux marchés des pays industrialisés, les mesures spéciales éventuelles en vue d'aider les moins favorisés des pays en voie de développement et l'évolution récente du système monétaire international.

Le sénateur Martin a séjourné à Santiago pour la période d'ouverture de la conférence et l'ambassadeur canadien au Vénézuéla, M. D.S. McPhail dirige la délégation depuis son départ. Les autres membres de la délégation sont: MM. J.M. Rochon, E.J. Bergbusch, G.M. Schuthe, L.J. Leavey, Mlle M.C. Fletcher, M. D.A. Roberts, Mme M.Y. Catley-Carlson, MM. C. Mercier, J.M. Robinson et G.C. King.



STATISTICIEN EN CHEF DU CANADA

Madame Sylvia Ostry dont la nomination au poste de statisticien en chef du Canada a été annoncée récemment par le premier ministre Trudeau (voir le Bulletin hebdomadaire canadien du 26 avril). Madame Ostry est la première femme à accéder au rang de sous-ministre d'un organisme du Gouvernement canadien.